

**REUNION
DU
4 DECEMBRE 2013**

CHEFS D'ETABLISSEMENTS DU 1er DEGRE



PROGRAMME

- Moyens et Rythmes
- Réglementation en gestion individuelle des enseignants
- Gestion collective
- Questions diverses

STAGES REMISE A NIVEAU

BILAN :

<u>HSE de stages</u>	<u>Heures accordées 2010/2011</u>	<u>Heures consommées 2010/2011</u>	<u>Heures accordées 2011/2012</u>	<u>Heures consommées 2011/2012</u>	<u>Heures accordées 2012/2013</u>	<u>Heures consommées 2012/2013</u>
Seine-et-Marne	1085	1070	1335	1215	1110	1125
Seine-Saint-Denis	2265	2076	2280	2130	1590	1500
Val-de-Marne	1740	1410	1665	1620	1320	1245
Total académie	5090	4556	5280	4965	4020	3870
Rappel enveloppe 5274 HSE						

Réglementation : Le soutien en français et mathématiques pour les élèves de CM1 et CM2 se déroule à trois périodes de l'année, pendant les congés de printemps (1 semaine), la 1ère semaine et la dernière semaine des congés d'été.

Chaque session a une durée de 15 heures, à raison de 3 heures par jour. Ces stages sont assurés par des enseignants du premier degré volontaires, maîtres contractuels ou délégués auxiliaires, et rémunérés en HSE.

Un groupe ne doit pas être inférieur à 3 élèves et dépasser 6 élèves.

Plusieurs écoles peuvent se regrouper sous la coordination de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour proposer ce dispositif.

Les heures non utilisées lors d'une session ne peuvent pas être utilisées lors d'une autre session.

Vous devez attendre la notification d'attribution des HSE avant de réaliser un stage. (cf : Circulaire n 2013- 061 du 13 mars 2013)

Les V7 sont à faire parvenir rapidement à la DEEP, signés après service fait.

Circulaire n 2013-082

Objet : nouveaux rythmes scolaires et décharges de direction à la rentrée 2013-2014

Référence : Circulaire ministérielle n 2013-038 du 13 mars 2013

Les décharges de service des directeurs d'école

L'article 1er du décret n 89-122 du 24 février 1989 dispose que « l'instituteur ou le professeur des écoles nommé dans l'emploi de directeur d'école peut être déchargé totalement ou partiellement d'enseignement dans les conditions fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale ».

La fonction de directeur d'école comporte des responsabilités pédagogiques, administratives, ainsi que dans le domaine des relations avec les partenaires institutionnels de l'école et les parents des élèves. À ce titre, il bénéficie d'un temps de décharge des heures d'enseignement et d'APC (activités pédagogiques complémentaires)

Décharges d'enseignement

Attribution des décharges d'enseignement aux directeurs d'école		
Nombre de classes		Décharge d'enseignement
École maternelle	École élémentaire	
1 à 3		Pas de décharge
4 à 8	4 à 9	quart de décharge
9 à 12	10 à 13	demi-décharge
13 et au-delà	14 et au-delà	décharge totale

Réformes des rythmes : modification des décharges

Décharge	Enseignement	APC (activités pédagogiques complémentaires)
Totale	24h/24h	36h/36h
Demie	12h/24h	18h/36h
Quart	6h/24h	9h/36h

Nouvelle organisation des décharges de direction

Nature de la décharge	Décharge Enseignement	Décharge ou allègement APC
Totale	9 demi-journées hebdomadaires	Le tableau de service adressé par le directeur de l'école à l'IEN et à la DEEP du rectorat précise les modalités d'application des décharges ou allègements de services au titre des APC
Demie	2 jours par semaine + une demi-journée à raison d'une semaine sur 2	
Quart	1 jour par semaine + une demi-journée à raison d'une semaine sur 4	

Circulaire n 2013-082 du 28 juin 2013 sur les nouveaux rythmes scolaires

Pour rappel :

- Annexe A : Préciser l'organisation mise en place dans l'établissement pour l'année 2013/2014, indiquant les heures d'arrivée et de départ des élèves ainsi que la pause méridienne, à retourner avant le 23 août 2013.**
- Annexe B : Préciser la répartition des 24 heures d'enseignement de l'école, ou exceptionnellement de chaque niveau, à retourner avant le 23 août.**
- Annexe C : Préciser l'emploi du temps de la classe sur 24 heures et le temps de travail hebdomadaire de l'enseignant pour les 24 heures d'enseignement, à retourner avant le 23 août 2013.**

Démonstration sur Excel